

8. Administration Générale – Marché de titre restaurant 2023-2024 – Délibération.

Délibération B 2022-12-02-072

Rapport

Rapporteur	M. BOUTET
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	18

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Jacques BOUTET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du dialogue social qui informe le Bureau qu'une consultation a été lancée, sous forme de marché passé en procédure adaptée, afin d'acquérir des titres restaurant pour le personnel de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, pour une durée de deux ans (le dernier arrivant à terme au 31 décembre 2022). Monsieur Jean-Jacques BOUTET précise que ce dispositif est très apprécié et donc très sollicité.

Trois entreprises ont remis leur offre, avant la date limite de remise des plis (03 Octobre 2022, 12h00).

Après analyse par les services, le rapport d'analyse des offres (RAO) propose l'attribution à l'entreprise :

- « *BIMPLI* », pour un montant annuel de 95 040 € pour 11 880 titres/an.

La Commission « ad hoc » de la CCICV réunie le 17 Novembre 2022 a validé les propositions du RAO.

Monsieur le Vice-Président propose au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-09-14-053 en date du 14 Septembre 2020

Vu l'avis favorable de la Commission « Ad Hoc » du 17 Novembre 2022

Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président :

- à signer le marché correspondant ;
- à procéder à toute mesure nécessitant sa mise en œuvre.

Nombre de votants	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0

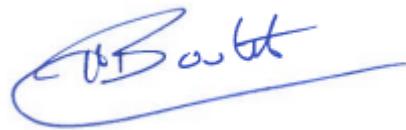
Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Jacques BOUTET